



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99816</b>	De <b>M. Gabriel Serville</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Guyane )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> >DOM-ROM	<b>Analyse</b> > fiscalité. statistiques.
Question publiée au JO le : <b>11/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le poids des prélèvements sur les entreprises outre-mer. Alors que le Gouvernement réforme les dispositifs fiscaux et sociaux applicables outre-mer, avec un CICE majoré et une refonte des exonérations LODEOM, des acteurs économiques se plaignent de taux de charges trop importants. Afin de poser les termes du débat économique, il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer la part des prélèvements obligatoires dans le budget des entreprises ultra-marines par territoires.